

## Liste des pièces à fournir pour établir ou renouveler un passeport ou une carte d'identité

**Un formulaire « Cerfa » doit obligatoirement être rempli dans son intégralité**

**Pré-demande en ligne : [ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr)**

(Imprimer les documents ou venir avec le N° de pré-demande)

Si vous n'effectuez pas cette pré-demande, vous devrez, lors de votre rendez-vous, remplir au guichet un formulaire comprenant les noms et prénoms, la date et le lieu de naissance de vos parents.

La pré-demande dispense de compléter ce formulaire.

### Pièces à fournir :

- 2 photos d'identité identiques en couleur de moins de 6 mois (Planche complète – photos non découpées)
- Carte d'identité (originale + photocopie)
- Ancien passeport (original + photocopie)
- Copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois (à demander à la mairie de naissance si la carte d'identité n'est plus en cours de validité) + justificatif de nationalité française si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité (original + photocopie)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (original + photocopie)
  - **Au nom de l'intéressé(e)** (Impôts locaux, EDF, téléphone)
  - **Pour les personnes hébergées** chez un particulier ou **domiciliées chez leurs parents** : justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant + photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant et attestation d'hébergement
- ↳ **Pour les mineurs** : Pièce d'identité en cours de validité du parent déposant la demande (originale + photocopie). La présence du mineur est obligatoire lors du rendez-vous.
  - En cas de séparation : original + copie du jugement de divorce
  - En cas de garde alternée : original + copie du jugement de divorce, photocopie de la CNI et justificatif de domicile de moins de 3 mois du second parent
- Timbre fiscal : achat en ligne au moment de la pré-demande, dans les bureaux de tabac, à la trésorerie ou en ligne sur le site : <https://timbres.impots.gouv.fr>

#### Passeport

- \* 86€ pour les majeurs
- \* 42€ pour les enfants de 15 à 18 ans
- \* 17€ pour les enfants de moins de 15 ans

#### CNI

- \* 25€ en cas de perte de la carte d'identité

### CAS PARTICULIERS

- **Pour les femmes récemment mariées** : fournir un acte de mariage de moins de 3 mois.
- **Pour les femmes divorcées** qui souhaitent conserver le nom de l'ex époux en nom d'usage, apporter le jugement de divorce.
- **Pour les femmes veuves** qui souhaitent conserver le nom d'épouse en nom d'usage, apporter la copie intégrale de l'acte de décès de l'époux de moins de 3 mois.
- **1<sup>ère</sup> demande pour un enfant mineur né de parents français nés à l'étranger** : Certificat de nationalité française ou décret de naturalisation ou déclaration de nationalité française + acte de naissance délivré par le Service Central d'Etat Civil de moins de 6 mois du parent demandeur.

### En cas de perte

- La déclaration de perte se fait lors du rendez-vous.
- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois ou copie de la CNI valide ou document officiel avec photographie (passeport, permis de conduire, carte vitale).

### En cas de vol

- Original de la déclaration de vol établie au commissariat
- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois ou copie de la CNI valide ou document officiel avec photographie (passeport, permis de conduire, carte vitale).